



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION<sup>1</sup> - JURY CENTRAL

### EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES LES ACTIVITES DU GROS-OEUVRE (20201)

Nom : .....

Prénom : ..... Sexe :  masculin  féminin

Numéro de registre national<sup>2</sup> : \_ \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ \_ \_

Rue : ..... Numéro: .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

e-mail: .....

#### **ATTENTION**

Pour que votre inscription soit considérée comme **complète et recevable**, il faut :

- 1) Le présent formulaire complété, daté et signé.
- 2) Avoir versé le droit d'inscription<sup>3</sup> de **35,00 euros** sur le compte numéro IBAN **BE43 0912 1502 6801** (Code Bic : GKCC BE BB). Ne pas oublier de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base).
- 3) **Joindre en annexe une copie de la preuve de paiement.**
- 4) **Joindre en annexe une copie recto/verso de votre carte d'identité.**

Sur le site [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be), vous trouverez un syllabus concernant les connaissances administratives dans le secteur de la construction, qui est destiné à vous aider à préparer cette partie de l'examen.

Je ne passe que la partie connaissances administratives car j'ai déjà réussi la partie compétences professionnelles.

Je ne passe que la partie compétences professionnelles car j'ai déjà réussi la partie connaissances administratives.

**Réinscription**  Oui  Non

Vos questions et remarques

Date : ..... Signature : .....

<sup>1</sup> Envoyez ce formulaire par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes  
Tél. : 081 33 42 70 - Fax : 081 33 42 88 Mail: [info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be](mailto:info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be)

<sup>2</sup> Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

<sup>3</sup> Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

## **LES CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES :**

- a) l'enregistrement et l'agrément comme entrepreneur;
- b) les droits et obligations du sous-traitant;
- c) les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics;
- d) la responsabilité décennale;
- e) les assurances nécessaires;
- f) le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage;
- g) la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre;
- h) les plans d'exécution et cahiers de charges;
- i) la procédure de suivi et de contrôle des travaux, et leur réception;
- j) les réglementations en matière de sécurité, y compris le Règlement général pour la Protection du Travail, le Code sur le Bien-être au Travail, la coordination de la sécurité et les travaux en hauteur;
- k) les principes de politique de qualité et de certification;
- l) la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier;
- m) le calcul de vérification;
- n) les techniques de planification;
- o) la théorie générale de lecture de plans;
- p) la réglementation environnementale relative au sol et aux déchets;
- q) les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement;
- r) la déclaration des travaux.

## **LES COMPETENCES SECTORIELLES:**

1° connaissance administrative spécifique :

- a) les règles relatives aux canalisations souterraines;
- b) les règles de sécurité en matière de démolition, y compris l'enlèvement d'amiante et les procédures à suivre;
- c) la réglementation en matière de terrassement;
- d) la réglementation environnementale relative aux déchets de construction et de démolition;
- e) les performances énergétiques relatives aux activités du gros œuvre;

2° connaissances des matériaux :

- a) les éléments de maçonnerie : les différents types de briques, blocs de pierre, pierres et éléments préfabriqués;
- b) les armatures pour béton;
- c) les isolants et les produits d'étanchéité en rapport avec les activités de gros œuvre;

3° connaissances techniques de base :

- a) de l'arpentage et le nivellement, y compris les connaissances relatives à l'installation, au réglage et à l'emploi des instruments et accessoires nécessaires;
- b) des travaux de terrassement et de fondation, y compris les sondages, le rabattement de la nappe aquifère, les travaux d'excavation et d'exhaussement, y compris le creusement de puits et tranchées, travaux d'égouttage, placement de constructions souterraines telles que des caves et des puits;
- c) des constructions en briques, les constructions en éléments similaires et les constructions en béton armé;
- d) de la stabilité et l'étaçonnement;
- e) de la construction de toitures y compris les formes de toitures les plus employées, les toits mansardés, les plans de combles;
- f) des spécifications techniques (STS) relatives aux activités du gros œuvre;

4° connaissances des techniques de la fondation, de la maçonnerie, du bétonnage, de l'isolation et de l'étanchéité, des coffrages, de l'égouttage, du ferrailage, de la démolition, de l'étaçonnement et de l'étalement;

5° connaissances générales des notes d'information techniques du Centre scientifique et technique de la Construction et des standards de qualité en rapport avec les activités du gros œuvre.